



AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Je déclare accepter que mon enfant soit photographié, filmé et que son image soit diffusée par le SPUC Tennis dans le cadre de :

- Réalisation et l'exploitation d'œuvres audiovisuelles, notamment sous forme de diapositives, diaporamas, vidéocassettes, vidéodisques (CD-ROM), vidéogrammes (DVD) ou par tout autre procédé analogue existant ou à venir.
- Adaptation par tous procédés de représentation existant ou à venir et notamment projection publique et télédiffusion, par tous moyens existants ou à venir, notamment par câble, voie hertzienne, satellite et transmissions dans un lieu public ou privé de l'œuvre audiovisuelle télédiffusée
- Présentations publiques, lors d'exposition, salon...
- Présentations sur des sites internet
- Publication dans des ouvrages, catalogues de salon ou d'exposition, revues, publicités, cartes postales, calendriers, affiches, posters...

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des images qui font l'objet de la présente autorisation ne devront porter atteinte ni à sa réputation, ni à sa vie privée.

Je garantis que mon enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son/image ou de son nom.

Il est avéré que l'utilisation de son image se fait à titre gracieux et que je ne demanderais aucune rémunération en contrepartie. Cette autorisation est valable pour la saison sportive.